

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 3 février 2021

DELIBERATION

2021/19 - ASSOCIATION REUSSIR LA MISSION LOCALE DE LILLE – SUBVENTION 2021

La Mission Locale assure des missions d'accueil, d'information, d'orientation, d'accès à la formation et à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi en les prenant en charge dans leur globalité.

Depuis décembre 2014, l'association REUSSIR - la Mission Locale intervient à LOMME dans le cadre de la Mission Jeunesse. Pour rappel, la Mission Jeunesse est le « guichet unique » des 15 – 25 ans et du Pacte jeunesse qui regroupe : le PIJ (Point Information Jeunesse) et la Mission Locale.

La vocation de la Mission Locale est d'aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application et de contribuer à assurer une intervention coordonnée des institutions (Administrations, collectivités territoriales, établissements publics, associations, ...) sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne qui feraient obstacle à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle permet un lien entre les jeunes et les organismes compétents, notamment en matière de formation et d'emploi.

La Mission Locale assure le relais d'information et de mobilisation des jeunes qu'elle accompagne. Elle reçoit et inscrit dans son processus d'accompagnement tout jeune chercheur d'emploi qui ne serait pas encore identifié par ses services et organise le rapprochement offre/demande et son suivi.

La finalité de l'action consiste en la prise en charge globale des jeunes accueillis dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- l'accueil, l'orientation, l'accès à la formation, à la qualification, à l'emploi et l'accompagnement social de jeunes de 16 à 25 ans ;
- l'accès à l'emploi de jeunes en CDI, CDD de 6 mois et alternance dans le cadre du plan emploi ;
- l'accès à la formation de jeunes dans le cadre des dispositifs financés par le Conseil Régional, le Pôle Emploi et le PLIE.

Pour l'année 2021, il est ainsi proposé que l'enveloppe financière attribuée à l'Association Réussir la Mission Locale de LILLE s'élève à 81.000 € pour la Commune associée de Lomme.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention globale d'un montant de 81 000 € à l'association REUSSIR la Mission Locale de Lille (SIRET n° 326 866 258 00030) au titre de sa participation aux programmes de la convention pluriannuelle correspondant aux délégations lommoises Emploi, Insertion et Politique de la Ville,
- ◆ **IMPUTER** la somme correspondante sur les crédits inscrits au service NGF – article 65748 – fonction 338 – Opération n° 1082.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme